

23 mai 2025 -15:47

Conseil des ministres du 23 mai 2025

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 23 mai 2025, sous la présidence du Premier ministre Bart De Wever.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Service Rédaction
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://chancellerie.belgium.be>
cmr@news.belgium.be

23 mai 2025 -15:47

Appartient à Conseil des ministres du 23 mai 2025

Marché publics pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation de quatre marchés publics pour la Défense.

Il s'agit des dossiers suivants :

- le soutien intégré du centre de simulation de la Composante terre (CSIM)
- l'accès aux bases de données dans le domaine militaro-industriel
- l'achat de rations de combat et d'accessoires
- l'entretien pluriannuel des navires-patrouilleurs

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce
extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be

23 mai 2025 -15:47

Appartient à Conseil des ministres du 23 mai 2025

Nomination du commissaire du gouvernement auprès de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire

Sur proposition du ministre de l'Intérieur Bernard Quintin, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination d'un commissaire du gouvernement au sein du conseil d'administration de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN).

Ibrahim El Ouakili est nommé commissaire du gouvernement auprès de l'AFCN en remplacement de Maité Bultheel, démissionnaire.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé de Beliris
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<https://quintin.belgium.be>
bernard.quintin@quintin.belgium.be

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
+32 488 48 93 83
olivier.schotte@ibz.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
+32 477 34 41 41
veli.yuksel@ibz.be

23 mai 2025 -15:47

Appartient à Conseil des ministres du 23 mai 2025

Fixation de l'intervention pour des mesures prévues dans les accords sociaux concernant les secteurs fédéraux de la santé

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant l'intervention financière pour les mesures reprises dans les accords sociaux concernant les secteurs fédéraux de la santé.

L'INAMI accorde une intervention financière pour ces frais. Il verse les interventions, d'une part, au Fonds social Maribel pour les établissements et services de santé et, d'autre part, au Fonds social Maribel du secteur public, comme prévu dans l'arrêté royal du 16 novembre 2023.

Le projet d'arrêté royal fixe ces nouvelles dispositions pour l'année 2025 et à partir de 2026, mais ne contient aucune autre modification de fond. Les montants pour 2025 sont les montants indexés de 2024, auxquels la norme de croissance (2,5 %) a été appliquée pour les mesures salariales. Il s'agit d'une adaptation de la rubrique budgétaire et d'une actualisation des montants.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

23 mai 2025 -15:47

Appartient à Conseil des ministres du 23 mai 2025

Avenant à la convention nationale entre les établissements et services psychiatriques et les organismes assureurs

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le cinquième avenant à la convention nationale entre les établissements et services psychiatriques et les organismes assureurs.

L'avenant concerne les modifications suivantes :

- la suppression des dispositions relatives au COVID-19, qui ne sont plus applicables depuis le 1er janvier 2023
- une modification relative au remboursement des frais de transport des bénéficiaires hospitalisés qui suivent un traitement oncologique ou une dialyse : l'intervention sera dorénavant déterminée par les arrêtés ministériels du 30 mai 2024
- une adaptation de la quote-part personnelle dans les frais de spécialités pharmaceutiques en hôpital psychiatrique : elle sera incluse dans l'arrêté royal du 7 mai 1991

L'avenant peut être publié au Moniteur belge. Il entre en vigueur le jour de sa publication, à l'exception de la disposition relative à la quote-part personnelle dans les frais de spécialités pharmaceutiques dans les hôpitaux psychiatriques.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

23 mai 2025 -15:47

Appartient à Conseil des ministres du 23 mai 2025

Fin du mandat de la directrice financière du Palais des Beaux-Arts

Sur proposition du ministre chargé des Institutions culturelles fédérales Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant démission de la directrice financière du Palais des Beaux-Arts.

Le mandat de la directrice financière actuelle du Palais des Beaux-Arts, Christine Perpette s'est achevé à la suite de son départ de la société anonyme de droit public Palais des Beaux-Arts à la date du 5 mars 2025.

L'appel aux candidat(e)s pour l'emploi vacant de directeur financier a été publié au Moniteur belge du 6 mai 2025.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfm.be

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfm.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfm.be

23 mai 2025 -15:47

Appartient à Conseil des ministres du 23 mai 2025

Marché public pour le SPF Finances

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public pour l'achat de licences.

Il s'agit plus précisément d'un marché public d'une durée de quatre ans visant l'achat de licences pour la consultation de bases de données contenant des informations sur les entreprises.

L'accès à ces bases de données est nécessaire tant pour le fonctionnement du Service des décisions anticipées (SDA) que pour les collaborations internationales au sein desquelles le SPF Finances est actif.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfm.be

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfm.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfm.be

23 mai 2025 -15:47

Appartient à Conseil des ministres du 23 mai 2025

Nomination de commissaires du gouvernement auprès des institutions culturelles fédérales

Sur proposition du ministre chargé des Institutions culturelles fédérales Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination de deux commissaires du gouvernement auprès des institutions culturelles fédérales.

La loi-programme du 8 avril 2003 prévoit la présence de deux commissaires du gouvernement, un francophone et un néerlandophone, au sein des trois institutions culturelles fédérales.

Hanneleen Broeckx et Damien Van Eyll sont nommées en tant que commissaires du gouvernement pour la durée de la législature.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfm.be

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfm.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfm.be

23 mai 2025 -15:47

Appartient à Conseil des ministres du 23 mai 2025

Justice : prolongation de l'exploitation de la maison de transition de Louvain

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant prolongation de l'exploitation et des subsides de la maison de transition de Louvain.

Les maisons de transition sont des projets à petite échelle où certains condamnés bénéficient d'un accompagnement en vue de leur réinsertion dans la société, à la fin de leur peine.

La maison de transition de Louvain est exploitée par la fondation privée De Kansenfabriek. Son exploitation est prolongée jusqu'au 31 mai 2026 inclus.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer
du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be

23 mai 2025 -15:47

Appartient à Conseil des ministres du 23 mai 2025

Prolongation du marché public pour le Centre de crise national

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation d'un marché d'expertise technique pour le National Travel Targeting center du Centre de crise national.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé de Beliris
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<https://quintin.belgium.be>
bernard.quintin@quintin.belgium.be

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
+32 488 48 93 83
olivier.schotte@ibz.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
+32 477 34 41 41
veli.yuksel@ibz.be

23 mai 2025 -15:47

Appartient à Conseil des ministres du 23 mai 2025

Marché public pour le SPF BOSA

Sur proposition de la ministre chargée du Numérique Vanessa Matz, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public pour la direction générale Simplification et Digitalisation du SPF BOSA.

Il s'agit d'un contrat-cadre pluriannuel pour des services de maintenance et de support pour la plateforme numérique MonOpinion. Le marché est placé au moyen d'une procédure ouverte.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation
publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction
publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique
et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
<https://matz.belgium.be>
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens
Porte-parole (NL)
+32 494 48 85 71
bart.tierens@matz.fed.be

23 mai 2025 -15:47

Appartient à Conseil des ministres du 23 mai 2025

Fixation des frais d'administration pour les « Trajets retour au travail » pour 2025

Sur proposition de la ministre des Indépendants Éléonore Simonet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant le montant des frais d'administration attribués aux unions nationales pour l'année 2025 en vue de la préparation et de la mise en œuvre des « Trajets retour au travail ».

La loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités prévoit qu'un montant supplémentaire de frais d'administration est octroyé aux organismes assureurs en vue de la préparation et de la mise en œuvre des « Trajets retour au travail ».

À partir de l'année 2025, ce montant est adapté annuellement, en tenant compte de l'évolution du salaire journalier moyen sur la base des données du Bureau fédéral du plan et des autorités fédérales.

Dans ce cadre, le projet d'arrêté royal fixe le montant supplémentaire pour l'année 2025 à 824.000 euros, dans le régime des travailleurs indépendants.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal déterminant le montant des frais d'administration attribués aux unions nationales pour l'année 2025 en vue de la préparation et de la mise en œuvre des « Trajets Retour Au Travail » dans le cadre de l'assurance indemnités en faveur des travailleurs indépendants et des conjoints aidants

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Éléonore Simonet, ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://simonet.belgium.be>
info@simonet.belgium.be

Pauline Biévez
Porte-parole (FR)
+32 477 38 45 01
pauline.bievez@simonet.belgium.be

Ortwin De Vliegheer
Porte-parole (NL)
+32 475 90 43 08
ortwin.devliegheer@simonet.belgium.be

23 mai 2025 -15:47

Appartient à Conseil des ministres du 23 mai 2025

Monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel

Sur proposition du ministre du Budget Vincent Van Peteghem et de la ministre chargée de la Fonction publique Vanessa Matz, le Conseil des ministres a approuvé la circulaire n° 748 relative au monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel en 2025 et 2026.

La circulaire n° 748 précise les directives relatives à l'organisation du monitoring du risque en 2025-2026 et les enveloppes de personnel pour l'ensemble des organisations fédérales.

La circulaire prend en compte les crédits du personnel tels qu'ils figurent dans le projet de loi contenant le budget général des dépenses pour 2025.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-premier ministre et ministre du Budget, chargé de la Simplification administrative
Rue des Colonies 11, 2ième étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>
hallo@vincent.fed.be

Laura Mahieu
Porte-parole
laura.mahieu@vincent.fed.be

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
<https://matz.belgium.be>
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens
Porte-parole (NL)
+32 494 48 85 71
bart.tierens@matz.fed.be

23 mai 2025 -15:47

Appartient à Conseil des ministres du 23 mai 2025

Accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et Singapour

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'Accord de partenariat et de coopération (APC) entre l'Union européenne et Singapour.

L'APC offre un cadre moderne pour les relations bilatérales, qui se basent encore à ce jour sur un accord de coopération remontant à 1980. La Belgique continue ainsi à construire des partenariats d'intérêt mutuel.

L'accord ambitionne la mise en œuvre d'une coopération sur les plans bilatéral, régional et international, en matière de développement durable, de commerce et d'investissements, de justice, de liberté et de sécurité, ainsi que dans d'autres domaines spécifiques comme les services financiers, le dialogue en politique économique, la technologique et l'énergie. Le partenariat comprend également un engagement à respecter les droits humains et à lutter contre le terrorisme et les armes de destruction massive.

L'APC a été conclu pour une période de cinq ans et sera ensuite prolongé automatiquement d'année en année. Un Comité mixte veillera au bon fonctionnement et à la bonne exécution de l'Accord.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://prevot.belgium.be>
info.prevot@diplobel.fed.be

Audrey Jacquiez
Porte-parole (FR)
+32 497 16 18 61
audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@diplobel.fed.be

23 mai 2025 -15:47

Appartient à Conseil des ministres du 23 mai 2025

Mesures d'urgence pour lutter contre la surpopulation carcérale - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi contenant des mesures visant à réduire la surpopulation carcérale.

Les mesures d'urgence permettent à certaines catégories de détenus condamnés à une peine maximale de trois ans d'emprisonnement de bénéficier plus facilement d'une surveillance électronique et d'une libération conditionnelle. Cette décision reste du ressort du juge. Les ajustements des conditions d'octroi permettront aux juges d'accorder plus facilement la surveillance électronique et la libération conditionnelle. Les personnes condamnées pour des infractions terroristes et les délinquants sexuels sont exclus de ces mesures. Une procédure plus stricte s'appliquera également aux auteurs de crimes violents graves. En outre, les personnes condamnées à une peine d'emprisonnement allant jusqu'à 10 ans pourront bénéficier d'une libération anticipée 6 mois avant la fin de la peine.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer
du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be